



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC  
Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire  
34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAURoux  
02.54.07.61.39 - mail : [snu36@snuipp.fr](mailto:snu36@snuipp.fr) - site : <http://36.snuipp.fr>

Audience du SNUipp 36 à L'Inspection Académique de l'Indre du jeudi 29 novembre

A la demande du Snuipp-FSU 36, le nouveau DASEN et son équipe nous ont reçus jeudi soir afin de traiter les points suivants :

### 1°/ INEAT-EXEAT :

La position du DASEN est claire, tant qu'il y aura surnombre ( Actuellement nous sommes en surnombre de 10) il y aura accord pour tous les exeats mais pas pour les inéats sauf échange intra-académique après la phase de permutation informatique.

### 2°/ Départs CAPASH :

Seulement 2 départs l'an dernier en option D alors qu'il y a actuellement 18 CLIS vacantes. Cela représente 40% de ces postes occupés par des non titulaires. Cette année le budget était moindre car il a été fixé au prorata de l'importance des départements alors qu'auparavant il y avait un budget fléché pour l'Indre. Le DASEN sera attentif à ce que le déficit de formation de l'Indre soit un des éléments dans la conduite du nouveau budget.

### 3°/ Autorisation d'absence :

L'Étude se fera au cas par cas. Les autorisations seront soumises à M. Ravat, les cas plus litigieux seront étudiés par le DASEN. « Il ne sera pas question de traiter les autorisations sous un principe d'égalité mais d'équité ». Le DASEN veut baser ses relations sur un objectif de confiance et de réciprocité. Les autorisations d'absence seront toujours tributaires des possibilités de remplacement.

### 4°/Journée de solidarité :

L'application de cette journée se fera dans le cadre de la réglementation en vigueur ( c'est-à-dire à partir du code du travail). Dans le premier degré, la journée peut être fractionnée en 2 demi-journées hors temps scolaire et doit être consacrée à la concertation sur le projet d'école. Cette journée se proratisse pour les collègues à temps partiel. Voir Kisaitou 2012 p238.

### 5°/ Journée de carence :

Là encore, le DASEN a précisé qu'il s'appuierait sur la réglementation. Toute absence doit être justifiée par un arrêt de travail.

### 6°/ Mouvement 2<sup>ème</sup> phase :

Le SNUipp-FSU36 revendique la possibilité d'une deuxième liste de vœux (comme ce fut le cas auparavant). Si madame le Recteur décide l'harmonisation des départements sur ce point, notre DASEN se pliera à sa décision sinon il appliquera la réglementation en vigueur soit une seule liste.

### 7°/ Prérentrée :

Le SNUipp-FSU36 souhaiterait que l'on puisse effectuer les deux journées de prérentrée avant la rentrée des élèves. Sur le principe, le DASEN ne s'oppose pas à cette requête. Il réserve cependant sa réponse en fonction des nouveaux éléments à venir au sujet des rythmes scolaires.



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEQC  
Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire  
34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAURoux  
02.54.07.61.39 - mail : [snu36@snuipp.fr](mailto:snu36@snuipp.fr) - site : <http://36.snuipp.fr>

### **8°/ Emplois d'avenir :**

AVS/EVS :Le SNUipp36 a interrogé le DASEN sur les prochains recrutements en rappelant la nécessité des AVS-co au sein des CLIS qui ont désormais disparus. Celui-ci nous a annoncé qu'il n'y aurait pas de nouveaux recrutements pour cette année scolaire car pas de moyen à ce jour.

**Emploi Avenir professeur :** sur les 18000 prévus sur trois ans, 4000 commenceront courant janvier. Cela concerne des étudiants boursiers inscrits en L2 , M1,M2. ( salaire brut entre 600 et 1000€ pour 12h/semaine dans les établissements scolaires).

5400 étudiants boursiers ont été informés et vont recevoir les modalités d'inscription. L'affectation se fera en fonction des compétences et du vivier de recrutement. Priorité sera donnée à la grande ruralité.

### **9°/ Accompagnement éducatif :**

Le SNUipp-FSU36 souhaiterait avoir des éclaircissements sur l'arrêt de cet accompagnement alors que les enseignants sont déjà engagés dans des actions. Cet arrêt traduit un manque de lisibilité de la part des collègues comme des familles et génère un manque de crédibilité.

### **10°/ Modification du Règlement Intérieur de la CAPD :**

Le SNUipp-FSU36 demande une modification du RI de la CAPD afin qu'en cas d'absence d'un membre titulaire pour congé maladie ou maternité, il puisse être remplacé. Le DASEN propose que cette modification soit portée à l'ordre du jour de la prochaine CAPD.

### **11°/ RIS :**

Le DASEN refuse d'accorder toute RIS sur le temps de présence auprès des élèves. Les réunions syndicales peuvent être toutefois décomptées du temps d'animation pédagogique.